

SÉCHERESSE NIVEAU CRISE



— Ensemble, soyons responsables —



⚠ Les principales restrictions actuellement en vigueur



ARROSAGE



Autorisé de 20h à 9h

Potagers



Autorisé de 20h à 8h

Arbres, arbustes en pleine terre de moins de 2 ans



Interdit

Pelouses, jardins, espaces verts, massifs fleuris (en pleine terre ou en contenants divers), espaces arborés



LAVAGE



Véhicules à domicile et en station :

Interdit



Terrasses, façades, toitures : nettoyage

interdit



PISCINES



Vidange **autorisée** uniquement après neutralisation du chlore



Remplissage **interdit**



MILIEUX NATURELS



Prélèvements **interdits** dans les cours d'eau, puits, fontaines publiques



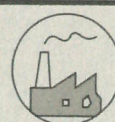
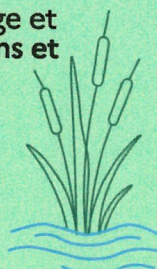
Autorisés seulement pour le maraîchage et l'abreuvement des animaux sous conditions et déclaration préalable.



Entretien des cours d'eau **autorisé**



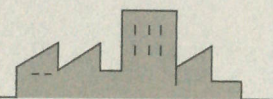
Remplissage et vidange des plans d'eau **interdits**



INDUSTRIES



Réduction de la consommation d'eau conformément aux arrêtés préfectoraux, ministériels



Retrouvez la liste complète des mesures de restriction



sur le site internet de l'État en Meurthe-et-Moselle



Économiser l'eau, c'est protéger notre avenir.



Préserver notre environnement



Sécuriser la ressource



Réduire notre consommation



VigiEau

Pour connaître les restrictions près de chez vous

CONTACT : Direction Départementale des Territoires
Service Environnement Risques Connaissance -03 83 91 41 06-